



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210607-BUR-AG-21-052-DE  
Date de télétransmission : 14/06/2021  
Date de réception préfecture : 14/06/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 7 juin 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : ADIL de Corse-Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 7 juin 2021

**OBJET : ADIL de Corse-Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2021**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau des attributions en matière de subventions ;

Considérant la demande de subvention de fonctionnement de l'ADIL de Corse-Antenne de Bastia pour l'exercice 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'attribuer à l'ADIL de Corse-Antenne de Bastia une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'exercice 2021 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 65, code 65738 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT  
  
Louis POZZO DI BORGO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*